



SYNDICAT FRANCIEN  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

PIC Paris Nord Gonesse

# SECTION PIC PARIS NORD GONESSE

## Chercher l'erreur !!!

**Suite à la plénière du 27 juin nous nous devons de vous communiquer une information qui, même si de prime abord peut paraître anodine, peut cacher certaines vérités difficiles à annoncer et surtout à digérer...**

## Explications :

**Le maintien des heures de nuits à toute personne voulant basculer en jour en plus des 2500€ bruts habituels**

*La raison évoquée auprès du siège pour avoir l'autorisation : « Bascule du Prio » vers de la lettre verte. Ca veut tout dire. Sachant qu'on vous le rappelle, tout départ de la nuit ne sera pas remplacé.*

**Si ça n'est pas le début du vidage des nuits ça s'appelle comment ?**

**Le maintien des heures de nuits est d'ordinaire accordé pour une fermeture de service ou de centre.**

Lors de cette fameuse plénière donc, la direction de la PIC nous a communiqué une info à laquelle nous ne nous attendions pas (autant la CFDT que les autres organisations syndicales). Cette info concerne en premier lieu les agents de nuit mais vous allez rapidement comprendre que tout le monde va vite se sentir concerné !

Rappelez-vous. Il y a quelques années de cela un accord national avait été signé concernant les personnels de nuit qui souhaitaient reprendre une activité en jour. Cet accord stipulait qu'une personne travaillant en nuit qui « retournait » en jour se voyait octroyer une prime de 2500 € bruts.

Nombre d'entre vous depuis cet accord s'étaient rapprochés de nous pour savoir si les heures de nuit étaient maintenues pendant 18 mois comme ils l'avaient entendu dire de droite et de gauche. Question à laquelle nous vous répondions que non car ce maintien des heures de nuit (12 mois à taux plein et 6 mois à 50%) ne concerne que les centres bénéficiant d'une labellisation. C'est-à-dire soumis à un accord du siège suite à une réorganisation importante ou pire, à une fermeture.

Mais revenons à nos moutons, la direction de la PIC nous a donc annoncé que, malgré le peu de demandes encore en cours, cette mesure serait appliquée pour les collègues qui souhaitent passer en jour. Pour résumer : 2500 € bruts plus 12 mois de paiement des heures de nuit « plein pot » et 6 mois à 50%.

Motif invoqué à cette générosité soudaine : l'arrivée du trafic de Pontoise (et bientôt Bobigny) a suffisamment « bouleversé » l'organisation pour mériter une labellisation. Mais là où à la CFDT nous restons dubitatifs c'est qu'à proprement parler la labellisation en tant que telle n'existe plus !

Certes ce paiement des 18 mois d'heures de nuits, lui existe toujours (et toujours soumis à un accord du siège) mais uniquement en cas de fermeture de centre ou de réorganisation (!) Alors, à quoi devons-nous nous attendre pour les prochains mois à la PIC de Gonesse ? N'oubliez pas (nous vous le disons souvent en heure d'info) nous sommes une des rares PIC, voire la seule, qui n'a subi aucune réorganisation en 10 ans ! Lorsque nous vous disions en début de ce tract que tout le monde allait vite se sentir concerné, vous voyez maintenant pourquoi !

Si la nuit est « attaquée » et voit ses effectifs fortement diminués (voire supprimés !) tous les horaires seront remis à plat et cela donnera lieu à une réorganisation complète !! Nous voilà prévenus ! Et nous espérons sincèrement nous tromper ! Mais vu les effets d'annonce ça part vraiment mal...